



Rencontre TRANSDEV / Cfdt

PACA, le 14 janvier 2021

CFDT : 1er syndicat de France

Vos représentants ont rencontré les dirigeants de Rail Sud Intermétropole pour évoquer les inquiétudes des cheminots mais aussi pour obtenir les premières réponses aux multiples questions.

163 agents SNCF subissent la loi et leur contrat de travail sera transféré le 29 juin 2025 chez TRANSDEV. 511 agents transférés chez filiale SNCF « Etoile Azur » le 14 décembre 2024.

En attendant, la loi impose la fin de l'appel à volontariat en mai 2024 avec une communication de la liste des salariés transférés au plus tard en juin 2024 chez TRANSDEV. En ce qui concerne la filiale SNCF, la loi impose une fin d'appel à volontariat en novembre 2023 avec une communication de la liste des salariés transférés au plus tard en décembre 2023. *(Ces dates sont les limites fixées par la loi avant transfert des contrats).*

Ce qui pose un sérieux problème pour les agents souhaitant postuler sur les 2 lots !

Les dirigeants de TRANSDEV et SNCF souhaitent harmoniser les calendriers afin que les agents volontaires puissent postuler sur les 2 lots en ayant un avis éclairé. Chacun souhaite des volontaires !

CADRE SOCIAL

Quelle attractivité ??? alors que tout reste à négocier !

Lorsque vos représentants CFDT évoquent l'application de la réglementation du travail SNCF actuelle, les dirigeants TRANSDEV nous explique l'avoir pris comme référence. Cependant, l'application de cette réglementation aussi bien pour les agents sédentaires que roulants restent à préciser. Les fiches de poste sont en cours d'écriture.

Pour les accords d'entreprise (CET, CPA, TP, accord 35h...), des réponses devront également être données. **Trop de réponses évasives restent à ce stade !**

Le cadre social complet est prévu d'être présenté aux agents fin 2022.

Quitte à intégrer une nouvelle société, même si les agents y sont contraints, **la CFDT demande :**

- **L'accès au comité d'entreprise « groupe »** ce qui n'est pas encore défini non plus.
- **La construction d'un accord mobilité géographique** interrégionale ou étranger (filiale TER en Allemagne...) devra être possible pour accroître l'attractivité.
- **Un cadre pour les évolutions de carrière**

LA REMUNERATION

Concernant la rémunération, actuellement les dirigeants TRANSDEV se retranchent derrière la loi « aucune perte de salaire ». **Sachant lire la loi, ça on le savait déjà !**

La simplification du système de prime est à l'ordre du jour chez TRANSDEV !

Une enveloppe globale est allouée pour les salaires et le détail devrait être dévoilé au printemps. **La CFDT évoque la rétribution de la polycompétence annoncée pour certains métiers.**

Les réponses aux éléments de rémunération devront être attrayantes !

QUID des facilités de circulation ?

La société TRANSDEV appliquera les accords de branche signés au mois de décembre 2021 et donc, les facilités de circulation seront mises en œuvre.

- ⇒ L'accord prévoit que les salariés transférés conservent leurs droits en matière de FC pour eux, leurs ayants droits direct (conjoint, enfants), leurs ascendants et lors de leur départ à la retraite.
- ⇒ Les entreprises ayant remporté un marché dans le cadre d'un changement d'attributaire de service public ont l'obligation d'accueillir à bord de leurs trains les bénéficiaires de FC.

Les négociations CFDT au niveau de la branche permettent d'obtenir des droits ! (voir tract complet DÉCRYPTAGE NÉGOS : LE SAC À DOS SOCIAL POUR LES AGENTS TRANSFÉRÉS du 10 décembre)

L'accord « prévoyance » en négociation à l'UTP aura toute son importance pour l'étendue de son application !

CONCERNANT L'ORGANISATION

Siège Fonction support	Le siège est basé à Marseille. Pas d'information concernant les 8 agents transférés à ce stade, à venir.
TC	Un technicentre sera basé à Nice pour la maintenance de niveau 1 à 3 et 80% du personnel y sera affecté . Le site de PAUTRIER assurera de la maintenance de niveau 1, le nettoyage, servira pour le remisage et 20% du personnel y sera affecté . Seuls les agents mouvement seront répartis pour moitié sur chaque site.
SUGE	Un contrat est prévu avec la SUGE, les négociations sont en cours.
CRC	Actuellement rien de prévu
LAF ASCT	Personnel présent en gare et sur les trains accompagnés d'un agent de sécurité. Tous les trains seront couverts d'un ASCT par rame.
ADC	Deux UP sont prévus, une à Marseille et l'autre à Nice. Les 29 ADC transférés seront répartis à 50/50 sur chaque site . Lorsque la charge de travail complète sera effective, les besoins se porteront à 44 agents.
3 phases de réunions d'informations tout au long de l'année seront organisées avec les organisations syndicales ainsi qu'avec les cheminots.	

UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA

☎ : Samia PITZINI 07.83.23.92.06 ☎ : Benoit RIONDY 06.29.57.42.82

uprcfdtcheminotspaca@gmail.com